



Le Conservatoire Arthur Honegger de la Ville du Havre est affilié au « Pass Jeunes 76 » proposé par le Département de la Seine-Maritime. Ce dispositif permet à un foyer habitant la Seine-Maritime de bénéficier, sous certaines conditions, d'une aide pour l'inscription d'un ou plusieurs enfant(s) à une structure sportive et/ou culturelle/artistique.

### Qui peut en bénéficier ?

- Les personnes résidant en Seine-Maritime ;
- **ET** ayant un/des enfant(s) nés entre le 16 septembre 2006 et le 31 décembre 2016
- **ET** étant bénéficiaires de l'Allocation de Rentrée Scolaire (A.R.S.) ou de l'Allocation d'Education de l'Enfant Handicapé (A.E.E.H.)

### Comment ?

*Pour que l'aide soit directement déduite de votre facture :*

- **En faisant impérativement la demande via internet sur le portail du site du Département [www.seinemaritime.fr/teleservices76](http://www.seinemaritime.fr/teleservices76)**
- Du 1<sup>er</sup> octobre 2022 au 11 novembre 2022
- **ET** en transmettant l'attestation A.R.S. ou AEEH au Conservatoire (à l'attention de Magali BRUNEAU) ou en le téléchargeant dans le dossier de demande de Pass Jeunes 76 sur le site du Département.

### Combien ?

50% des frais de scolarité dans la limite de 60€.

### ATTENTION

**Le Conservatoire ne procèdera à aucune inscription sur le portail du Département  
Toute demande d'aide faite après le 11 novembre 2022 ne pourra être prise en compte dans la facture et  
fera l'objet, après validation par le Département, d'un remboursement tardif.**

Pour toute information :

02.35.52.64.51 ou [passjeunes76@seinemaritime.fr](mailto:passjeunes76@seinemaritime.fr)

<https://www.seinemaritime.fr/vos-services/sports/dispositif-et-politique-sportive/pass-jeunes-76.html>